

Introduction :

Vous trouverez ci-dessous les modifications apportées au plan de comptes M14 à compter de l'exercice 2008 afin de tenir compte d'évolutions réglementaires et/ou législatives intervenues au cours de l'exercice 2007.

1. Plan de comptes développé des communes de 500 habitants et plus

• **Comptes supprimés :**

- 273 « Fonds d'épargne forestière ».
Le solde de ce compte est transporté au compte 2732 « Fonds d'épargne forestière ».
- 4311 " Cotisations de sécurité sociale ".
- 4312 " Contribution sociale généralisée ".
- 4313 " Contributions pour le remboursement de la dette sociale ".
- 4318 " Autres versements ".
- Le solde des comptes 431x supprimés est transporté au compte 431.
- 516 " Comptes à terme ".
- Le solde de ce comptes est transporté au compte 5162 " Comptes à terme ".

• **Comptes créés :**

- 273 " Comptes de placements (long terme) "
 - 2731 " Comptes de placements rémunérés "
 - 2732 " Fonds d'épargne forestière "Les comptes 2731 et 2732 sont auxiliarisés sur l'axe inventaire.
- 40173 " Fournisseurs - Pénalités de retard d'exécution des marchés "
- 40473 " Fournisseurs d'immobilisations - Pénalités de retard d'exécution des marchés "
Les comptes 40173 et 40473 sont auxiliarisés sur l'axe tiers et suivis à l'épargne (EDDS).
Ils devront également être éligibles au LACTF pour justifier des débits.
Leur fonctionnement est respectivement identique à celui des comptes 40171 et 40471.
- 516 " Comptes de placements (court terme) "
 - 5161 " Comptes de placements rémunérés "
 - 5162 " Comptes à terme "Les comptes 5161 et 5162 ne sont ni auxiliarisés, ni suivis à l'épargne.
- 748311 " Compensation des pertes de bases d'imposition à la TP - Régime de droit commun "
- 748312 " Compensation des pertes de bases d'imposition à la TP - Au titre des établissements France Télécom "

• **Comptes renommés :**

- le compte 4017 " Fournisseurs - Retenues de garanties et oppositions " est renommé "Fournisseurs - Retenues de garanties, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés "
- le compte 4047 " Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garanties et oppositions " est renommé " Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garanties, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés "
- le compte 74831 " Attribution du fonds national de la taxe professionnelle" est renommé "Compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe professionnelle "

• **Devient compte d'exécution :**

- le compte 431 " Sécurité sociale "
Le compte 431 est auxiliarisé sur l'axe tiers et suivi à l'émargement (ERAP)
Le compte 431 devient compte de contre-partie en lieu et place des comptes 4311, 4312, 4313 et 4318 lors de la prise en charge de mandats.

• **Modification de la nomenclature fonctionnelle :**

Dans la fonction 0 Services généraux, la sous-fonction 04 " Relations internationales " est renommée 04 " Coopération décentralisée, actions européennes et internationales ".

Deux rubriques sont créées dans cette sous-fonction : la rubrique 041 " subvention globale " et la rubrique 048 " autres actions de coopération décentralisée ".

- 04 " Coopération décentralisée, actions européennes et internationales "
- 041 " Subvention globale "
- 048 " Autres actions de coopération décentralisée "

2. Plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants

Identique au plan de comptes M14 développé cf. § 1.

3. Plan de comptes applicable aux C.C.A.S et aux C.I.A.S

• **Comptes supprimés :**

- 4311 " Cotisations de sécurité sociale ".
- 4312 " Contribution sociale généralisée ".
- 4313 " Contributions pour le remboursement de la dette sociale ".
- 4318 " Autres versements ".
- Le solde des comptes 431x supprimés est transporté au compte 431.
- 516 " Comptes à terme ".
- Le solde de ce comptes est transporté au compte 5162 " Comptes à terme ".

• **Comptes créés :**

- 273 " Comptes de placements (long terme) "
 - 2731 " Comptes de placements rémunérés "Le compte 2731 est auxiliarisé sur l'axe inventaire.
- 40173 " Fournisseurs - Pénalités de retard d'exécution des marchés "
- 40473 " Fournisseurs d'immobilisations - Pénalités de retard d'exécution des marchés "
Les comptes 40173 et 40473 sont auxiliarisés sur l'axe tiers et suivi à l'émargement (EDDS).
Ils devront également être éligibles au LACTF pour justifier des débits.
Leur fonctionnement est respectivement identique à celui des comptes 40171 et 40471.
- 516 " Comptes de placements (court terme) "
 - 5161 " Comptes de placements rémunérés "
 - 5162 " Comptes à terme "Les comptes 5161 et 5162 ne sont ni auxiliarisés, ni suivis à l'émargement.

• **Comptes renommés :**

- le compte 4017 " Fournisseurs - Retenues de garanties et oppositions " est renommé "Fournisseurs - Retenues de garanties, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés "

- le compte 4047 " Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garanties et oppositions " est renommé " Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garanties, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés "

• **Devient compte d'exécution :**

- le compte 431 " Sécurité sociale "

Le compte 431 est auxiliarisé sur l'axe tiers et suivi à l'émargement (ERAP)

Le compte 431 devient compte de contre-partie en lieu et place des comptes 4311, 4312, 4313 et 4318 lors de la prise en charge de mandats.

4. Plan de comptes applicable aux Caisses des écoles

Identique au plan de comptes M14 développé cf. § 3.